Code de conduite des fournisseurs
(Supplier Code of Conduct)

Saverto Group

#ProtegeonsLEssentiel

SAVERTO

Présentation du Groupe Saverto – Portrait

Les marques du Groupe Saverto (Flamro, KuhnOdice, Pyroguard, Fire Glass) sont des fabricants leaders de produits et systèmes de protection passive contre l'incendie pour la construction et l'industrie. Grâce à nos marques établies et à nos innovations, nous proposons le portefeuille de produits le plus complet d'Europe pour des applications terrestres, maritimes et aériennes. Nos solutions protègent durablement et efficacement des vies humaines, des biens et des infrastructures. Nos activités de recherche, développement et production sur plusieurs sites garantissent la plus haute qualité et une grande diversité de produits.

Code de conduite des fournisseurs

Le présent Code de conduite définit les conditions que le Groupe Saverto fixe pour la collaboration avec ses fournisseurs. Il s'applique à tous les fournisseurs actuels et futurs ainsi qu'à leurs sociétés affiliées et sous-traitants impliqués dans l'exécution des obligations contractuelles. Sont considérés comme fournisseurs toutes les entreprises et partenaires commerciaux qui fournissent directement ou indirectement des biens, des matériaux ou des services.

Préambule

Le Groupe Saverto s'engage dans une démarche de responsabilité sociétale, envers ses clients, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ainsi que pour la protection de l'environnement et le bien-être de la société. Ce code de conduite fixe des normes contraignantes en matière d'intégrité commerciale, de standards sociaux et de travail, de concurrence loyale, de gestion environnementale et de principes de durabilité. Nous nous engageons à respecter ces normes et attendons la même exigence de nos fournisseurs et partenaires. Ce code s'appuie sur des directives internationales telles que le Pacte mondial des Nations Unies, les conventions fondamentales de l'OIT, les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et la norme ISO 14001.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils mettent en place des processus appropriés pour contrôler le respect des lois en vigueur et améliorer continuellement leur conformité. Nous appliquons les mêmes principes dans nos relations avec nos clients, fournisseurs et sous-traitants.

Respect des valeurs fondamentales

Tous les fournisseurs doivent respecter les droits humains internationalement reconnus tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Toute forme de discrimination est proscrite ; l'égalité de traitement et des chances doit être encouragée. Aucun collaborateur ne doit être traité différemment en raison de son origine, religion, nationalité, appartenance ethnique, sexe, âge, handicap ou orientation sexuelle.

Conditions de travail, santé et sécurité

Le respect des lois nationales en matière de santé et sécurité au travail est essentiel. Les fournisseurs s'engagent à garantir la sécurité et la santé sur le lieu de travail. L'exploitation, le travail forcé et le travail clandestin sont interdits. Un système de contrôle de conformité aux lois doit être mis en place. La liberté d'association et le droit syndical doivent être respectés. Les conditions assimilables à l'esclavage ou dangereuses pour la santé sont interdites.

SAVERTO

Interdiction du travail des enfants

Les fournisseurs doivent respecter les conventions de l'OIT sur l'âge minimum (Convention 138) et sur l'élimination des pires formes de travail des enfants (Convention 182). Toute exploitation des enfants est interdite. Les droits des travailleurs de moins de 18 ans doivent être garantis.

Rémunération et temps de travail

Les fournisseurs doivent assurer une rémunération équitable, au moins égale au salaire minimum légal. Dans les pays sans cadre légal, le salaire doit couvrir les besoins essentiels. Les horaires doivent respecter la législation nationale. Les heures supplémentaires doivent être volontaires et rémunérées. Les périodes de repos et congés doivent être respectées.

Minéraux de conflit

Les fournisseurs doivent vérifier leurs chaînes d'approvisionnement et s'assurer que l'étain, le tantale, le tungstène et l'or ne proviennent pas de zones de conflit ou à haut risque.

Protection de l'environnement et des ressources

Les fournisseurs doivent respecter les lois environnementales et réduire l'impact de leurs activités sur le climat. Ils doivent mettre en œuvre des mesures telles que:

- Amélioration de l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre conformément à l'Accord de Paris
- Technologies et procédés respectueux du climat
- Gestion responsable des substances dangereuses
- Réduction des déchets et promotion de l'économie circulaire
- Protection des écosystèmes, biodiversité et bien-être animal

Les fournisseurs doivent fournir, sur demande, le bilan carbone (CCF, PCF) ou une déclaration environnementale (EPD) selon le GHG Protocol et ISO 14064.

Concurrence loyale

Les fournisseurs doivent respecter les lois antitrust et promouvoir une concurrence libre. Les ententes sur les prix ou marchés sont interdites.

Lutte contre la corruption

Toute forme de corruption est proscrite. Les règles des conventions de l'ONU et de l'OCDE doivent être respectées. Aucun avantage ne doit être offert pour obtenir des faveurs commerciales.

Protection des données et sécurité informatique

Les fournisseurs doivent respecter le RGPD et les lois nationales. Les données personnelles ne peuvent être traitées qu'à des fins légales. Les droits des personnes concernées doivent être garantis. Des mesures techniques et organisationnelles doivent assurer la confidentialité et la sécurité des données.

Contrôle douanier et exportation

Les fournisseurs doivent respecter les réglementations douanières et les sanctions internationales.

Système d'alerte

Le Groupe Saverto met à disposition un système de signalement confidentiel accessible via son site web. Les représailles contre les lanceurs d'alerte sont interdites. Les fournisseurs doivent également mettre en place un dispositif similaire.

Systèmes de management

Les fournisseurs doivent instaurer des systèmes de management conformes aux normes ISO pour garantir la qualité, la sécurité et la durabilité.

Intégration contractuelle et sanctions

Le respect de ce code fait partie intégrante des contrats. Des audits peuvent être réalisés. Les violations peuvent entraîner des sanctions allant jusqu'à la rupture du contrat.

Remarque: Le présent code de conduite est révisé régulièrement et mis à jour au besoin.